

Selon moi, en effet, ce projet viole l'esprit de la Fédération et la souveraineté des provinces. Ce qu'il y a de plus triste dans cette affaire, c'est que le pays, au lieu de se trouver davantage uni, en est davantage divisé.

Le premier ministre (M. Trudeau) et son caucus libéral auxquels se sont joints quelques députés de la gauche, vont peut-être finir par obtenir gain de cause en utilisant des stratagèmes politiques de bas étage. Ils vont finir par réussir et peut-être même obtenir gain de cause devant les tribunaux. Mais le Canada et les Canadiens seront-ils gagnants dans l'affaire? On ne peut pas parler de victoire si, en plus des provinces et du nombre croissant de Canadiens, comme le secrétaire parlementaire l'a souligné tout à l'heure, tous les partis politiques du Québec s'opposent eux aussi au projet. Les néo-démocrates aussi bien en Saskatchewan qu'au Manitoba, en Alberta et au Québec, ont déclaré publiquement qu'ils étaient contre le projet Trudeau.

Plusieurs sénateurs se sont eux aussi déclarés contre, dont Jean-Paul Deschatelets, Andrew Thompson et Eric Cook. John Godfrey de l'Ontario a avoué qu'il voterait pour le projet mais qu'il avait de sérieuses réserves à son endroit. Maxwell Cohen, l'un des experts du gouvernement libéral à avoir témoigné devant le comité, s'est déclaré contre le projet. Gordon Robertson, s'y oppose également, et je pourrais en citer bien d'autres encore. Le gouvernement serait donc bien mal placé pour parler de victoire.

Avec une telle victoire, on peut se demander quelle attitude les Canadiens adopteraient face au projet constitutionnel. Auront-ils une attitude positive? Se sentiront-ils à l'aise, régis par cette nouvelle constitution? Se sentiront-ils impliqués ou, au contraire, la constitution perpétuera-t-elle l'amertume et la méfiance? A mon avis, les mots ou les lois ne peuvent définir l'attitude des gens, et pourtant c'est un élément des plus importants. Les Canadiens devront être sincèrement convaincus que cette loi, qui n'est pas une loi ordinaire, sera respectée et volontairement observée dans l'esprit et dans les faits. Cela ne sera possible que s'ils y voient un reflet concret, vivant et dynamique du mode de vie canadien, comme ils le perçoivent.

Ils devront en tirer un sens d'attachement, de réalisation et de communion. Ils devront avoir l'assurance que chacun d'entre eux pourra préserver son intégrité personnelle et son individualité à l'intérieur d'une nation unique.

Cette résolution contient beaucoup d'autres éléments qui ne sont pas révélés dans les mots. Il faut que règne la confiance, et la confiance doit se cultiver en actes, et même en paroles. Pour que règne l'unité il faut que règne la confiance, et le respect de la vérité.

● (2020)

Il n'y a pas de collectivité qui puisse subsister, monsieur l'Orateur, à moins que ses membres ne partagent une confiance de base; ainsi en va-t-il des gouvernements, ainsi en va-t-il pour les chefs, ainsi en va-t-il dans le commerce. Et en fait, dans la politique. La collectivité doit s'édifier sur un fondement de confiance de sorte qu'un sentiment de coopération et d'association puisse se développer et même s'épanouir, et c'est ainsi que se bâtit un pays, surtout dans notre genre de fédération.

La constitution

Quand nous songeons à ce qui s'est passé dans ce processus de renouvellement de la constitution, nous constatons que le gouvernement fédéral et ses porte-parole ont à maintes reprises manqué de franchise. Nous avons vu le gouvernement renier ses engagements, nous l'avons vu se rétracter et dissimuler la vérité; ses actions contribuent certes difficilement à créer le climat de confiance nécessaire.

Il existe aujourd'hui au sein de la nation une profonde méfiance, le sentiment que quelqu'un est en train de se faire avoir ou est sur le point de l'être. L'angoisse étirent là où la confiance, la bonne volonté et l'optimisme devraient régner; et quand nous cherchons la source du mal, monsieur l'Orateur, nous la trouvons dans le fait que le gouvernement est en train d'imposer ses projets de réforme constitutionnelle à partir de cette même plateforme trompeuse qui lui a servi lors de la dernière campagne électorale, et qui lui sert aujourd'hui à nous induire en erreur avec un programme énergétique national qui est une confiscation, qui parle de canadianisation lorsqu'en fait il s'agit de nationalisation, qui oppose une région à une autre, un Canadien à un autre Canadien, et qui s'en prend à une seule industrie dans une seule région donnée.

Je le répète: le gouvernement n'a pas mandat pour ce faire. Il n'en a pas reçu le mandat lors des dernières élections; il ne l'a pas en ce moment car il n'a pas l'appui de la majorité du public et les Canadiens doutent et se méfient de plus en plus de son projet constitutionnel.

Cette démarche, accompagnée d'autres attaques délibérées contre la région du Canada d'où je viens, a suscité de l'amertume et une profonde division lesquelles, à mon avis, monsieur l'Orateur, ne feront que grandir avec l'adoption de la résolution.

Or, le député de Provencher (M. Epp), notre porte-parole pour l'étude de cette résolution, a exposé en termes assez succincts les réserves que nous éprouvons comme parti à l'endroit de la mesure à l'étude. Nous y voyons trois objections fondamentales dont je veux traiter brièvement. La première touche à la formule d'amendement. Comme l'a d'ailleurs indiqué le député de Provencher, la formule de Victoria est, quant à nous, une formule désuète qui ne correspond plus à la réalité canadienne et que rejettent la grande majorité des provinces. Elle est injuste parce qu'elle crée différentes catégories de provinces. Le Québec et l'Ontario ont toujours eu et auront toujours le droit de veto et, compte tenu des amendements adoptés à l'étape du comité, il semble bien que nous ayons aussi des classes différentes de provinces dans l'Ouest et dans la région de l'Atlantique: je refuse d'accepter le principe de l'inégalité de statut des provinces.

Je ne peux pas accepter que les provinces de l'Ouest, que ma province, entre autres, soient traitées comme des associés de deuxième ou de troisième classe dans la confédération canadienne, alors que d'autres provinces jouissent d'un droit de veto permanent. Le climat politique est loin d'être sain dans l'Ouest à l'heure actuelle et cette proposition risque d'y exacerber le sentiment de mécontentement qui entoure cette question et de créer une double forme de discrimination qui ne peut qu'accroître cette amertume.